

Département de Seine et Marne  
**COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2023**

Par convocation en date du dix mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux s'est réuni samedi dix-huit mars deux mille vingt-trois à onze heures, à la Mairie.

**ORDRE DU JOUR :**

- Bail à réhabilitation avec HABITAT 77.
- Prise en charge de frais ENEDIS par le pétitionnaire d'un permis de construire pour la création d'un poste de distribution publique dans le cadre d'un raccordement isolé.
- Incident de voirie avec un administré.

Le Maire,  
Laurence MIFFRE-PERETTI.



L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de la Commune de Saint Jean les deux Jumeaux.

*Date convocation :*  
10.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux, par convocation en date du dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de la Commune de Saint Jean les deux Jumeaux.

*Date Affichage :*  
10.03.2023

**Étaient présents :**

*Nombre Conseillers :*  
*En exercice : 15*  
*Présents : 12*  
*Pouvoirs : 03*  
*Votants : 15*

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, Madame Isabelle CARDON, Monsieur Jean-Paul FAIPOUX, Adjoint au Maire, Mesdames Brigitte HACHE, Denise RYCKAERT, Nathalie DAGUET, France-Lise LOCKEL, Juliette MENDES RIBEIRO, Messieurs Jean-Marc FABRY-CASADIO, Christophe RIBEIRO, Eric SCHNEUWLY, Yves PAINOT.

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Lucantonio TALLARIDA avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FAIPOUX.  
Monsieur Franck PLU avait donné pouvoir à Madame Laurence MIFFRE PERETTI.  
Madame Stéphanie VERWEEN avait donné pouvoir à Madame Isabelle CARDON.

Madame Brigitte HACHE a été nommée secrétaire de séance.

**Approbation du P.V.** du Conseil Municipal du 21 février 2023.

Madame le Maire expose que le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 février 2023 a été envoyé à chaque conseiller et qu'aucun retour n'a été fait en mairie. Madame le Maire demande s'il y a des remarques depuis.

Madame Juliette MENDES RIBEIRO prend la parole afin de faire quelques remarques sur certains manquements dans la rédaction du Procès-Verbal, à savoir : un Conseiller a été accusé d'avoir appelé à l'émeute, sa question posée sur la publication d'une annonce par rapport à un emploi temporaire et la question de Madame France-Lise LOCKEL sur la durée de cet emploi.

Le Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 est approuvé dans sa rédaction première.

Madame le Maire précise que dans le cadre des nouvelles dispositions de la Loi N° 2019 relatives à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et conformément à l'article 109 disposant qu'à la demande d'un dixième au mois des membres du Conseil Municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la prochaine séance de Conseil Municipal. Une demande pour l'organisation de ce débat de politique générale a été formulée par Madame Juliette MENDES RIBEIRO, Monsieur Christophe RIBEIRO et Monsieur Eric SCHNEUWLY lors de la séance du 21 février puis d'un courrier remis à la Mairie le 11 mars 2023.

Un débat portant sur la politique générale de la commune est donc organisé ce jour.

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI expose :

Naturellement le contour précis des projets que nous envisageons et leurs chiffrages définitifs ne seront connus qu'après un travail de concertation avec les élus, mais nous pouvons débattre de ce que nous allons proposer aux Saint Jeannais au cours des trois prochaines années.

Je me permets de préciser que la majorité des propos qui suivent ont été pour la plupart tenus lors du discours des vœux de notre commune ainsi que dans le mot du maire de notre dernier canard. Par ailleurs, aucun formalisme n'existe nous avons donc présenté un bilan des trois premières années du mandat par axe et évoquer notre fin de mandat qui sera certainement durement impactée par la crise énergétique.

Nous avons pu dès 2022 réaliser certains projets initiés à la fin de notre dernier mandat :

L'îlot central à l'arrivée de Trilport

La réfection d'une partie de la route entre Arpentigny et Montretout

La rénovation de la mairie avec non seulement la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite mais également la rénovation de l'accueil.

Notre action depuis 2021 consiste essentiellement à respecter le programme que nous avons rédigé ensemble, je tiens à le souligner.

Je vais donc vous proposer thème par thème nos réalisations :

## 1 - Environnement et cadre de vie

Nous respectons et continuerons de respecter notre engagement en 2023 sur l'amélioration énergétiques des bâtiments municipaux avec le remplacement de l'éclairage par des LEDS, de l'église de la salle des sports et de la salle des fêtes. Nous continuerons sur 2023/2024 notre action sur des éclairages plus économes en remplaçant 38 candélabres de la rue Pasteur (RD 603) cette année et en 2024 de 35. Nous avons prévu de lancer une étude de projet de rénovation thermique dans le cadre du remplacement des chaudières de la salle des sports, de la salle des fêtes, de la mairie et de l'école qui permettra de réfléchir sur par exemple la pertinence de poser des panneaux photovoltaïques sur ces bâtiments ou autre système de chauffage.

Nous avons travaillé à inciter les Saint Jeannais à ramasser les déjections de leurs amis à quatre pattes et cette année nous axons notre lutte sur les poubelles que nous demandons de rentrer.

Nous travaillons sur la gestion des déchets avec la sensibilisation au compostage et la mise en place d'un composteur collectif. Notre commune est également pilote pour l'accueil d'un point d'apport collectif de cartons installé depuis vendredi aux deux Jumeaux.

Cette année nous travaillerons également sur la vitesse dans notre village et passer certains quartiers à 40 à l'heure devrait non seulement améliorer la sécurité mais également la qualité de l'air.

Pour respecter notre nature nous avons ensemble décidé de modifier notre PLU et d'abandonner le projet d'une zone de construction d'une quinzaine de pavillons.

En partenariat avec la Brie des Jardins nous travaillons à proposer un sentier proposant la mise en valeur de la biodiversité et également les points historiques le cas échéant. Nous espérons pouvoir vous en dévoiler le tracé aux prochaines journées du patrimoine.

Dans le même domaine nous travaillons pour les 3 années qui arrivent sur le projet COR de la Côte Fleurie qui permettra de travailler sur différents axes : gestion pluviale, cheminement piétonnier sécurisé, sécurisation de l'axe routier.

Il est bien prévu une sécurisation des piétons entre le hameau des Deux Jumeaux et le bourg.

En ce qui concerne les rus de notre village, causes de nombreuses inondations, la compétence relève de l'agglomération Coulommiers Pays de Brie et nous travaillons en partenariat sur ce sujet.

En partenariat avec le Département, l'ouvrage qui passe au centre du village sous la RD 603 a été nettoyé cet été. En ce qui concerne les buses passant sous des propriétés privées, la CACPB prendra en charge les travaux de réhabilitation et de reconstruction des sols des propriétaires : nous sommes dans l'attente des autorisations des propriétaires privés depuis juillet. Une rencontre avec les services de l'agglomération ont permis de faire avancer ce sujet.

Notre cimetière dont nous prenons soin : travaux réalisés sur une clôture et mise en place de cavurnes pour répondre aux souhaits des administrés.

## 2 – Sécurité

Il a donc été décidé d'adhérer à Participation citoyenne qui propose un réseau d'administrés en lien avec la gendarmerie.

Très proche de la gendarmerie et des pompiers nous travaillons ensemble à sécuriser les routes : par exemple sur la RD 603 un aménagement du carrefour avec la route d'Armentières.

Le département va nous rencontrer au sujet de traçage sur la départementale afin d'améliorer la circulation d'une manière générale des automobilistes au niveau de la route du cimetière et de Montretout. Ils vont nous prêter du matériel pour faciliter la sécurisation de nos employés du service technique lors de la peinture des passages piétons.

L'îlot central a été installé à l'entrée du village.

Les gendarmes ont tenu et tiendront à nouveau sur demande une matinée de permanence à l'écoute de nos administrés et nous les avons reçus pour travailler sur la cybersécurité de la mairie.

Nous avons finalisé la sécurisation de l'école avec la pose de pare vue sur le portail de l'école et l'installation d'une sonnette caméra pour la garderie permettant de vérifier qui se présente.

En lien avec l'association du 3<sup>ème</sup> âge, nous avons proposé une réunion autour de leur sécurité présentée par les gendarmes de Coulommiers.

L'accueil de la mairie rénové permet de recevoir en toute sécurité les jeunes mamans et les personnes à mobilité réduite, tous les administrés et par comme par ailleurs nous sommes attachés à la qualité du cadre du travail pour nos aux agents municipaux qui travaillent ainsi dans un cadre plus agréable.

## 3 – Urbanisme

Notre PLU est forcément toujours en cours puisque nous l'avons modifié avec la nouvelle équipe pour supprimer la zone 1AU qui devait permettre l'installation d'une quinzaine de pavillons. Tout est désormais mis en place pour limiter les divisions immobilières contre lesquelles nous pouvons d'ores et déjà lutter grâce au sursis à statuer.

## 4 – Investissement

Notre projet phare, le COR, déjà présenté, décidé ensemble qui portera sur la sécurisation de la Côte fleurie.

Parallèlement, nous poursuivons la reprise et l'amélioration de la voirie communale : l'an dernier une portion de route entre Arpentigny et Montretout cette année, la fin de la route de Montretout (partie haute) et l'an prochain, si nos finances permettent de cumuler un COR pour la côte fleurie, nous envisagerons la réfection de la route des Deux Jumeaux vers le carrefour des 4 routes.

Des petits travaux de voirie seront également réalisés cette année par l'équipe technique avec des travaux sur la petite placette située au centre de la côte fleurie, rue de l'écluse et également en bordure de marne.

Le matériel roulant électrique : l'achat du second véhicule a été finalisé.

Nous avons poursuivi l'acquisition de guirlandes lumineuses LED, à voir pour cette année du fait des réductions de financement.

Les éclairages LED sur la RD603.

La consolidation de la route du cimetière sera proposée.

Nous avons également des travaux pour l'entretien d'un immeuble communal : réfection d'une cour de maison.

Nous réfléchissons à la préemption d'un terrain pour pouvoir installer une cantine et pourquoi pas plus d'équipements périscolaires.

## 5 - Finances

Conscients des augmentations des différentes taxes sur la Gemapi, l'eau et sur le foncier mises en place par l'agglomération pour faire face aux équipements collectifs nous n'envisageons pas cette année d'augmenter le taux d'imposition locale.

Le fonctionnement est impacté par l'augmentation du coût de l'énergie, nous poursuivrons donc la réduction des dépenses.

## 6 – S’investir dans notre école

L’école a été équipée en mobilier et matériels informatiques à l’aide de subventions et sur nos fonds propres. Nous soutenons les projets des enseignants et sommes d’ailleurs force de proposition : atelier archéologie, expo BD et atelier création d’une BD à la médiathèque de la FSJ, ateliers nature pour les maternelles, participation aux microfolies, et depuis cette année participation au dispositif vacances apprenantes, découverte des batraciens de notre village, ce qui permet aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions et de proposer des activités variées. Nos repas proposent des produits bio et des produits locaux et de saison. L’an prochain une animation artistique destinée aux maternelles sera proposée à notre école.

## 7 – Le lien social

Avec le CCAS nous favorisons la mise en place d’aides pour les Saint Jeannais. Les jeunes et moins jeunes et même les enfants sont concernés par cette action.

Nos anciens bénéficient d’un colis de Noël et d’un repas au printemps. Cette année une galette des rois a été également proposée par le CCAS.

Des conférences sur un thème plus médical ou social seront proposées également aux jeunes comme aux moins jeunes.

Des cafés parents seront également proposés d’ici 2024.

## 8 – Commerce et développement économique

Le lien avec les commerçants et les entreprises de notre commune se renforce naturellement.

Proposition d’aides de la région transmises régulièrement.

Information sur des associations porteuses recensant les entreprises de Saint Jean afin de les fédérer toutes ensemble sur notre territoire.

Projet pour cette année de reproduire la réunion des commerçants initiée lors du départ de Madame Munoz et qui leur avait plu.

Il me semble que le marché campagnard évoqué dans notre programme a bien été mis en place mais au vu des dépenses de fonctionnement que nous devons maîtriser nous avons préféré le suspendre un moment au profit d’investissement plus pérenne comme le jardin d’enfants.

## 9 – Culture, sports et animation

Nous développons toutes les formes de culture et proposons de nouvelles animations culturelles liées par exemple à la nature ou au sport par différentes associations.

Les équipements sont en voie de réhabilitation : un premier terrain de tennis a été réhabilité, pour les raisons déjà évoquées nous mettons également en suspens la réhabilitation du second terrain ; en revanche nous sommes en train de changer les paniers de basket.

La petite aire de jeux est en voie de concrétisation et fait partie de projets en cours.

Le verger en cours d’acquisition devrait nous permettre de donner également une impulsion à nos activités nature.

## 10 – Communication

Inutile de revenir je pense sur ce que nous avons mis en place : FB communal, Illiwap pour les alertes sur portable.

Le canard où l’éditorial permet de suivre la politique communale, proposée également sur le site internet.

Une médiatrice intervient régulièrement.

Des réunions publiques ont été mises en place ainsi qu’une permanence avec le maire et les adjoints en mairie ce qui permet à chacun de rencontrer les élus s’ils le souhaitent. N’oublions pas les mails adressés en mairie où chacun peut questionner la mairie sur ce qui lui pose problème.

Nous pouvons donc débattre si vous le souhaitez des éléments de politique générale que je viens de vous exposer. Et d’ailleurs, je vous rappelle que les samedis matin, et ce depuis le début du mandat, sont réservés aux Conseillers qui souhaitent venir échanger librement.

*Madame Juliette MENDES RIBEIRO intervient : « Si j'ai bien compris il n'y a que la réfection de la route de Montretout de prévu cette année, il y a des routes très abimées comme celle derrière les Deux Jumeaux. On pourrait la faire avec des fonds propres. »*

*Madame Laurence MIFFRE PERETTI : « Quand on voit le montant demandé on ne peut pas le financer sans subvention. »*

*Monsieur Jean-Marc FABRY CASADIO : « On peut effectivement boucher les trous pour la réparer provisoirement. »*

*Madame Juliette MENDES RIBEIRO : « Qu'en est-il de la sécurisation des ateliers ? »*

*Madame Laurence MIFFRE PERETTI : « Je ne l'ai pas cité mais c'est prévu prochainement. »*

## **Bail à réhabilitation avec HABITAT 77**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1311-2 ;

Madame le maire rappelle qu'afin de permettre la réalisation de logements sociaux, la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux, par acte du 17 avril 1990, s'est rendue propriétaire d'un immeuble cadastré AC N° 55, situé 3 rue Pasteur à Saint Jean les Deux Jumeaux.

Cet immeuble a auparavant fait l'objet d'un bail à réhabilitation en date du 12 mai 1997 avec l'Office Public Départemental d'Habitations à Loyer Modéré de Seine et Marne, pour une durée de 25 ans, en application des articles L. 252-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Ledit bail est arrivé à expiration le 30 juin 2021 et ne peut être prolongé par tacite reconduction. Depuis cette date, deux avenants ont été signés avec HABITAT 77 afin de négocier les termes pour la conclusion d'un nouveau bail à réhabilitation.

Après négociation des travaux de réhabilitation et d'amélioration à faire effectuer par le preneur ainsi que de la redevance annuelle à devoir, il apparaît opportun de le mettre à la disposition de l'Office Public de l'Habitat de Seine et Marne HABITAT 77 afin de réaliser le but poursuivi, ceci par bail à réhabilitation.

Ce bail aura une durée de 25 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour se terminer le 31 mars 2048. Une redevance annuelle de 9 010,00 € (révisable annuellement) sera demandée à HABITAT 77 du bail, calculée prorata temporis pour la première et dernière année du bail.

Le preneur s'engage à effectuer des travaux de réhabilitation et d'amélioration s'élevant à 295 000,00 € HT soit 311 225,00 € TTC (liste annexée audit bail). Etant précisé que les travaux de réhabilitation et d'amélioration ainsi réalisés resteront acquis en fin de bail à la commune sans indemnité.

Vu l'avis du service du Domaine en date du 16 juin 2022,

Vu les négociations entre la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux, bailleur, et l'Office Public de l'Habitat de Seine et Marne HABITAT 77, preneur ;

Vu ledit dossier et le projet de bail à réhabilitation dressé par acte notarié,

Considérant que l'immeuble cadastré AC N° 55, situé 3 rue Pasteur à Saint Jean les Deux Jumeaux dépend du domaine privé communal ;

Rappel de Monsieur Jean-Marc FABRY CASADIO : « Ce bâtiment a été acquis en 1990, date à laquelle Monsieur René Bonnefoy était maire, un bail a été envisagé avec l'OPHLM de Seine et Marne. Bail signé par Monsieur Claude Specque, Maire nouvellement élu, pour une durée de 25 ans (au lieu de 32 ans, durée du prêt contracté par la commune pour l'acquisition du bien). Au terme de ces 25 ans nous avons contacté Habitat77 (anciennement OPHLM) pour le renouvellement du bail, pas de réponse car ils ne se souvenaient pas qu'il y avait un bail, toutes les personnes présentes à l'époque n'étant plus en

poste. Nous avons fait une recherche pour voir quel bailleur était apte à reprendre. Aucun ne le souhaitant il ne restait plus que Habitat77. Nous avons dû faire un premier avenant afin de maintenir les locataires dans leur logement.

Il faut savoir qu'il a fallu intervenir auprès de l'organisme pour soutenir les locataires car il y avait des soucis importants de chauffage, l'entretien était mal fait ou pas fait.

*Madame Juliette MENDES RIBEIRO intervient : « Effectivement les travaux d'entretien ne sont pas faits depuis longtemps, le bâtiment se dégrade de plus en plus. Qu'est ce qui nous prouve qu'ils seront faits après ?*

*Le montant de location qui nous est proposé 9000 € par an n'est pas suffisant.*

*Il n'y aura effectivement pas d'autres bailleurs qui reprendront, je vous propose donc la gestion directe de ce bâtiment et vous propose de voter contre la proposition de délibération. »*

*Madame France-Lise LOCKEL intervient : « On ne peut pas laisser des familles avec des bébés avec un chauffage défectueux, tout le monde a sa dignité. »*

*Madame Laurence MIFFRE PERETTI : « Pour le côté social, j'ai toujours soutenu les locataires les aidant dans leurs démarches auprès de Habitat77. Nous allons suivre de près que les travaux prévus en 2023 soient effectivement faits, nous allons joindre l'échéancier des travaux au bail. Nous avons négocié au maximum le montant de la location pour rappel nous ne touchions rien avant. Quant à reprendre la gestion de ce bâtiment, c'est un métier et ce n'est pas le nôtre, que deviennent les habitants à la rupture du bail ? Et la commune n'a pas les moyens d'investir 300 000 € de travaux dans ce bâtiment. »*

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec :**

10 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Jean-Marc FABRY CASADIO, Yves PAINOT, Jean-Paul FAIPOUX, Lucantonio TALLARIDA et Franck PLU.

2 voix « CONTRE » : Juliette MENDES RIBEIRO et Christophe RIBEIRO.

3 ABSTENTIONS : Denise RYCKAERT, France-Lise LOCKEL et Eric SCHNEUWLY ;

- Approuve la mise à disposition de l'immeuble communal situé 3 rue Pasteur à Saint Jean les Deux Jumeaux à l'Office Public de l'Habitat de Seine et Marne HABITAT 77, par bail à réhabilitation ;
- Autorise Madame le Maire à signer le bail à réhabilitation et tout document relatif à ce dossier ;
- Précise que les frais inhérents au bail seront pris en charge par le preneur ;
- Prévoit la recette de 9 010,00 € au compte 757 à inscrire au budget principal de la commune des exercices 2023 à 2048 calculée prorata temporis pour la première et dernière année du bail.

#### **Prise en charge de frais ENEDIS par le pétitionnaire d'un permis de construire pour la création d'un poste de distribution publique dans le cadre d'un raccordement isolé**

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'en date du 8 février 2021, des administrés de la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux ont déposé un permis de construire aux Minismes. Propriétaires du haras de la source, ils souhaitent construire leur maison d'habitation sur le lieu de leur activité professionnelle (zone A du PLU).

Lors de l'instruction, les différents concessionnaires des réseaux ont été consultés et ont émis un avis favorable. Toutefois, Enedis a indiqué qu'il y aurait une charge financière importante pour la commune (13 654.02€ de travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité). L'instructrice en charge du dossier a confirmé que la commune a la possibilité de demander au pétitionnaire la prise en charge de cette dépense en contrepartie de l'accord du permis.

Le pétitionnaire a donné son accord de principe par le biais d'un courrier en date du 06 mai 2021 s'engageant à prendre en charge ces frais d'extension du réseau électrique lui étant uniquement destiné.

Le permis de construire a été accordé en date du 4 juin 2021.

En juillet 2022, la commune a reçu la proposition financière définitive d'Enedis s'élevant à 12 462.48 €. Les pétitionnaires ont à nouveau validé leur accord de remboursement à la commune avec le montant définitif de 12 462.48 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

Demande aux pétitionnaires du permis de construire le remboursement de la somme de 12 462,48 € correspondant au frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité.

**Incident de voirie avec un administré**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Mairie a reçu un mail en date du 18 janvier 2023 d'un administré de Montretout faisant état d'un incident de voirie route de la Choquette.

Ce riverain a abimé deux pneus et une jante de son véhicule et demande le remboursement des frais de réparation.

Il est précisé que le mauvais état de la voirie à cet endroit est signalé par un panneau « chaussée dégradée » dans l'attente d'une réfection de voirie pérenne.

Après avoir rencontré cet administré afin d'apprécier l'état de son véhicule et après avoir effectué un test sur route dans les conditions les plus proches possibles,

*Monsieur Jean-Paul FAIPOUX intervient : « Une expérience a été faite avec une voiture du même type que la voiture de l'administré en question, cette route est effectivement en très mauvais état nous le savons, mais en adaptant sa vitesse, ce que font les personnes du secteur, il ne peut y avoir de tels dégâts. »*

*Monsieur Eric SCHNEUWLY signale que les tests n'ont pas forcément été faits dans les mêmes conditions ni à la même heure, ni à la même température, ni avec les mêmes conditions atmosphériques....*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec :**

12 voix « CONTRE » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Denise RYCKAERT, France-Lise LOCKEL, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Jean-Marc FABRY CASADIO, Yves PAINOT, Jean-Paul FAIPOUX, Lucantonio TALLARIDA et Franck PLU.

1 voix « POUR » : Eric SCHNEUWLY

1 ABSTENTION : Christophe RIBEIRO

Madame Juliette MENDES RIBEIRO ne participe pas au vote.

REFUSE la demande de remboursement.

L'an deux mille vingt-trois, à treize heures, le dix-huit du mois de mars, Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de Saint Jean les Deux Jumeaux lève la séance.

La Secrétaire de séance,

Brigitte HACHE.



Le Maire,

Laurence MIFFRE-PERETTI.

